



**L'ALLOCATION POUR ENFANTS HANDICAPES OU INFIRMES
AGES DE MOINS DE 20 ANS**

Agent

Matricule : _____ Employeur : _____ Ville Département
(Case à cocher)

Nom et Prénom : _____
(Nom de jeune fille)

Adresse : _____

N° de téléphone professionnel : _____

Situation de famille marié(e) concubin(e) partenaire d'un PACS célibataire
(Case à cocher) séparé (e) divorcé(e) veuve/veuf

Enfant(s)

Nom(s) et Prénom(s) : _____ Date(s) de naissance : _____

Situation : au foyer en internat
(Case à cocher)

Conjoint(e)

Nom et Prénom : _____

Situation : salarié(e) demandeur (se) d'emploi parent au foyer
(Case à cocher) (Justificatif à fournir)

Si vous êtes agent de la Mairie de Paris, précisez : Ville Département

Matricule : _____

Partie à compléter par l'employeur du (de la) conjoint(e) (sauf Ville et Département de Paris), CASVP ou par l'AGOSPAP si le (la) conjoint(e) est employé(e) par l'ASPP, l'AP-HP ou l'AGOSPAP

* Pour les employeurs de la Fonction Publique, partie à remplir par le bureau des affaires sociales ou assimilé

Nom et adresse de l'employeur :

Nom et fonction du signataire :

Déclare que le (la) conjoint(e) ne bénéficie pas de prestation similaire.

Date
Signature de l'employeur
du (de la) conjoint(e)
(Cachet de l'entreprise)

Date
Signature de l'agent
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées ci-dessus et m'engage à signaler à l'Administration tout changement dans le situation de mon enfant.

Date
Signature du (de la) conjoint(e)
J'atteste sur l'honneur être parent au foyer.

L'ALLOCATION POUR ENFANTS HANDICAPES OU INFIRMES AGES DE MOINS DE 20 ANS

REGLE D'ATTRIBUTION – BENEFICIAIRES – PIECES A JOINDRE

REGLE D'ATTRIBUTION

- 🕒 L'allocation pour enfants handicapés ou infirmes de moins de 20 ans est versée aux parents, lorsque le taux d'incapacité est reconnu égal ou supérieur à 50 % par une Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et qu'il ouvre droit à l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé versée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

BENEFICIAIRES

- 🕒 Sont bénéficiaires et ceci quel que soit le grade, le salaire, les ressources familiales :
 - ☛ Les agents titulaires et stagiaires,
 - ☛ Les agents contractuels de droit public ayant 6 mois d'ancienneté sans interruption à la date de la demande de la prestation.
 - ☛ Les assistantes maternelles,
 - ☛ Les conjoints non-fonctionnaires divorcés ou séparés, après l'ouverture du droit, ayant la garde effective de l'enfant.

Pour les 3 catégories suivantes, vous devez vous adresser directement au Fonds d'Action Sociale de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) ou à la Caisse Nationale d'Allocation Vieillesse (CNAV) si celle-ci vous verse déjà une pension.

- ☛ Les agents retraités de la Ville et du Département de Paris,
 - ☛ Les conjoints survivants non-fonctionnaires,
 - ☛ Les conjoints veufs des agents retraités,
- 🕒 Sont exclus de ce dispositif les agents en position de disponibilité, de détachement, de congé parental ou mis à la disposition de la Ville de Paris ainsi que les agents vacataires ou de droit privé.

PIECES A JOINDRE AU FORMULAIRE

- 🕒 Une copie de la notification de décision de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé délivrée par une Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).
- 🕒 L'attestation de paiement de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé délivrée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) précisant les nom et prénom de l'enfant ainsi que la période d'attribution de l'allocation.
- 🕒 La copie de l'attestation ASSEDIC ou ANPE pour le (la) conjoint(e) demandeur (se) d'emploi.
- 🕒 La photocopie du livret de famille.

Pour une demande d'allocation « Retour au foyer de l'enfant handicapé », joindre également les pièces suivantes :

- 🕒 L'attestation de l'Etablissement d'accueil précisant le nombre de jours de retour au foyer,
- 🕒 L'attestation de paiement de la CAF, précisant « Retour au foyer », couvrant l'année scolaire précédente.

 **UN DOSSIER COMPLET PERMET LE VERSEMENT DE LA PRESTATION PLUS RAPIDEMENT.**